



Mardi 30 août 2017

Xylella Fastidiosa en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : six nouveaux foyers confirmés dans les Alpes-Maritimes

Six nouveaux foyers de *Xylella Fastidiosa*

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'Etat, onze arbustes polygales à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) situés sur les communes d'ANTIBES, de VILLENEUVE LOUBET, MOUGINS et BIOT ont été identifiés comme porteurs de la bactérie *Xylella Fastidiosa* sous-espèce **multiplex** par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES.

En ce qui concerne les foyers d'ANTIBES, VILLENEUVE-LOUBET et MOUGINS, les arbustes nouvellement découverts infectés ont été prélevés dans le cadre de la surveillance des zones tampons créées suite à la découverte d'un premier foyer sur ces communes fin 2015 et en 2016. Le nouveau foyer de BIOT a été découvert dans le cadre de la surveillance événementielle.

4540 prélèvements ont été analysés depuis le 21 juillet 2015 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 239 genres ou espèces végétales sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa*. 80 arbustes se sont révélés être contaminés dont 52 végétaux du genre *Polygala*, 16 spartiers à feuilles de jonc, 7 lavandes, 1 arbre de Judée et 2 romarins d'Australie.

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de *Xylella Fastidiosa* prévues par la décision d'exécution de la Commission européenne du 18 mai 2015 modifiée, de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 et de l'arrêté préfectoral du 5 février 2016, les mesures suivantes sont mises en place :

- délimitation d'une zone dite « infectée » de 100 m autour des végétaux contaminés : une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes seront effectués. Les propriétaires concernés seront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre.
- délimitation d'une nouvelle zone dite « tampon » de 10 km autour de cette zone infectée, dans laquelle les mouvements de végétaux spécifiés et hôtes (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont réglementés (interdiction de circulation au delà de la zone tampon, sauf autorisation délivrée par le Service Régional de l'Alimentation selon les conditions prévues par la décision de la Commission Européenne du 18 mai 2015 modifiée le 12 mai 2016).

Une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des végétaux contaminés et de leurs dates de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 27 le nombre de foyers découverts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 23 dans les Alpes Maritimes et 4 dans le Var.

Retrouvez les informations sur le site de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur :
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Contacts Presse

Préfecture des Alpes-Maritimes : Bureau de la communication - Cabinet du Préfet : 04 93 72 22 40

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 06 88 68 01 13

Liste des communes impactées par la délimitation de zones :

Var	Alpes-Maritimes	
BANDOL	ANTIBES	LE BAR-SUR-LOUP
EVENOS	ASPREMONT	LE BROC
FREJUS	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	LE CANNET
LA CADIERE-D'AZUR	BEAULIEU-SUR-MER	LE ROURET
LA GARDE	BEAUSOLEIL	LE TIGNET
LA SEYNE-SUR-MER	BEZAUDUN-LES-ALPES	MANDELIEU-LA-NAPOULE
	BIOT	MENTON
	BLAUSASC	MOUANS-SARTOUX
LA VALETTE-DU-VAR	CAGNES-SUR-MER	MOUGINS
LE BEAUSSET	CANNES	NICE
LE CASTELLET	CANTARON	OPIO
LE PRADET	CAP-D'AIL	PEGOMAS
LE REVEST-LES-EAUX	CARROS	PEILLE
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	CASTAGNIERS	PEILLON
MONTAUROUX	CASTELLAR	PEYMEINADE
OLLIOULES	CASTILLON	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
SAINT-MANDRIER-SUR-MER	CHATEAUNEUF-GRASSE	ROQUEFORT-LES-PINS
SAINT-RAPHAEL	CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
SANARY-SUR-MER	COLOMARS	SAINT-BLAISE
SIX-FOURS-LES-PLAGES	DRAP	SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
TANNERON	EZE	SAINT-JEANNET
TOULON	FALICON	SAINT-LAURENT-DU-VAR
	GATTIERES	SAINT-MARTIN-DU-VAR
	GORBIO	SAINT-PAUL-DE-VENCE
	GRASSE	SAINTE-AGNES
	LA COLLE-SUR-LOUP	SOSPEL
	LA GAUDE	THEOULE-SUR-MER
	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	TOURRETTE-LEVENS
	LA TRINITE	TOURRETTES-SUR-LOUP
	LA TURBIE	VALBONNE
		VALLAURIS
		VENCE
		VILLEFRANCHE-SUR-MER
		VILLENEUVE-LOUBET